

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DDEEES 92 Subventions (28.200 euros) à 4 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2014 (9e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 4 associations de commerçants (9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.600 euros est attribuée à l'association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes - ACAPS Caumartin - située 24, rue de Caumartin (9e) (90422 - 2015-00193) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 26.066 euros.

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association des commerçants rue de la Victoire située 79, rue de la Victoire (9e) (182537 - 2014-07561) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 7.000 euros.

Article 3 : Une subvention de 11.600 euros est attribuée à l'association des commerçants de la rue Vignon située 25, rue Vignon (8e) (19564 - 2015-00241) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des

fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 48.411 euros.

Article 4 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association des commerçants rue des Martyrs située 15, rue des Martyrs (9e) (51681 – 2015-06406) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 20.645 euros.

Article 5 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de de 28.200 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO